

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 février 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Stade de la Colline –
Construction de
vestiaires et d'un
logement – Attribution
des marchés de travaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 février 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 13 février 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 février 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille neuf, le 5 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 janvier deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÊLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

N° DE DOSSIER : 09 A 10

OBJET : STADE DE LA COLLINE – CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'UN
LOGEMENT – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le stade de la Colline fait l'objet d'une importante modernisation avec le remplacement du terrain stabilisé par un terrain en gazon synthétique pour la pratique du football en 2007, la construction d'une tribune de 150 places en 2008 et, enfin, la construction de nouveaux vestiaires pour la pratique du football, un local pour le Club « Football Club Saint-Germain-en-Laye » et un logement de gardien.

Les travaux de construction de cette dernière phase sont prévus en 2009.

Le marché est décomposé en 10 lots faisant l'objet de marchés distincts et attribués comme suit par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion en date du 20 janvier 2009 :

• Lot n°1 - Gros oeuvre - VRD

Titulaire : SNRB

Montant : 516 000 € H.T.

• Lot n°2 - Couverture - étanchéité - bardage

Titulaire : RCBE

Montant : 119 832,30 € H.T.

Options développement durable :

Toiture végétalisée sur vestiaires : 15 603,75 € H.T.

Bardage en bois d'acacia : 3 283,20 € H.T.

• Lot n°3 - Menuiseries extérieures

Titulaire : J2M

Montant : 67 510 € H.T.

• Lot n°4 - Cloisons - doublages - faux-plafonds

Aucune offre reçue. Une nouvelle consultation doit être lancée.

• Lot n°5 - Menuiseries intérieures

La seule offre reçue a été jugée inacceptable. Une nouvelle consultation doit être lancée.

• Lot n°6 - Serrurerie

Titulaire : TECMETAL

Montant : 60 000 € H.T.

• Lot n°7 - Carrelage

Titulaire : GRIF

Montant : 44 800 € H.T.

• Lot n°8 - Peinture - sols souples - miroiterie

Titulaire : VISEU

Montant : 19 500 € H.T.

• Lot n°9 - Electricité

Titulaire : VD INEO

Montant : 82 000 € H.T.

• Lot n°10 - Plomberie - chauffage - ventilation

Titulaire : TOURNOIS

Montant : 161 500 € H.T.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'attribution de ce marché aux conditions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents qui se rapportent à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC